



SOCOTEC BELGIUM ASBL

vente.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nr 1724

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport : 421.05 0.1 3410.1				
Concerne: 🚨 contrôle dans le cadre d'une vente 🔲 contrôle périodique				
Type d'hebitelien : D				
Demandeur: Choseen Sue de la Réguée 110 4 Los Serang Personne sur place: It leanand-feldiel code EAN de l'installation: Adresse de la visite: Chemin des Homande Code EAN de l'installation: Date de visite: 21/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/				
Personne sur place :				
Adresse de la visite: Chemin des Hempon 6 6340 Mubuu				
Date de visite: 3.167/20.15. Date d'émission: 3.162/1615. Références client:				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations □ 271 bis □ 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-F-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation :	Protection générale du branchement : 30 A			
Ø3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V	Nombre de tableaux : // nombre de circuits terminaux : //			
Controles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	, II	En ordre	Pas en	n.a. ou
			ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		×		
Etat du matériel électrique installé		K		
Mesures de protection contre les contacts directs		K		10000
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		K		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		(1)		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		K		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		1	r a fra 'n illied	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		K		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	THE STREET	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		K		
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω		R		i h
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manquements / Notes :				
1 Machon & Neces & Latte to morrow to				
The fact of a field of the factor of the fac				
de Roomb 93/1502 12/01				
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
in fraction : Neart lever des manguement ele Ropport 23/1507/3/01 Olu 13/07/2015				
Conclusion:				
🙎 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer				
dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Une visite complémentaire est à				
ekécuter par le même organisme après mise en conformité 🖸 au terme de 18 mois après signature de l'acte de				

Nom et visa du demandeur pour réception :

1/2

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.